



COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE BUGEY SUD
DU 28 février 2019

A Belley SALLE DU COLOMBIER (INTEGRAL) à 18H30

Nombre de Membres :

En exercice : 80
Présents : 59
Votants : 68

Date de convocation : 20 février 2019

Secrétaire de séance : M. BOLON André

PRÉSENTS :

M. ABRY Marcel ; M. ANCIAN Bernard ; M. ANDRE-MASSE Franck ; Mme AURELE Marthe ; M. BAL Serge ; M. BERTHET Jean-Michel ; M. BERTHET Pierre ; M. BERTHIER Gérard ; M. BIJOT Jean-François ; Mme BIONDA Annie ; M. BLANC Jean-Paul ; M. BOLON André ; M. BONNARD Didier ; M. BROUSSART Pierre ; Mme CASANOVAS Chantal ; M. CASTIN Régis ; Mme CHARMONT-MUNET Mireille ; M. CHARVET Marc ; M. CUEILLE Gérard ; Mme DESCHAMPS Marie-Hélène ; M. DESCHAMPS Roland ; M. DUCRUET Jean-François ; M. FELCI Claude ; M. GAMBERINI Paul ; M. GENS Marcel ; M. GERIN Georges ; M. GIREL Jean ; M. HEDON Jean-Yves ; M. JACOB Yves ; M. JACQUIER Laurent ; M. JANET Guy ; M. JUILLET Claude ; Mme LACHIZE Sandrine ; M. LAHUERTA Dimitri ; M. MARIÉ Patrick ; Mme MARTINAT Francine ; M. MARTIN-BARBAZ Denis ; Mme MEURIAU Annie ; M. PERRET Bernard ; M. PERTICOZ Bernard ; M. PETIT Thierry ; M. PLANTIN Guy ; M. PUTHOD Bernard ; M. RAMON Michel ; M. REUTER Bernard ; M. RIERA Michel-Charles ; M. ROCHE Jean ; M. ROUX Pierre ; M. SAUREL Alain ; Mme SCHREIBER Sylvie ; M. SERPOL Robert ; Mme THEVENOT Nadine ; M. TRAINI Rino ; Mme TREILLÉ Odile ; M. TURELLO René ; Mme VICTOR Joëlle ; M. VINCENT Xavier ; M. VUILLEROD René ; Mme VUILLOUD Véronique.

EXCUSÉS :

Mme BELLEMAIN Michelle donne pouvoir à Mme SCHREIBER Sylvie ;
M. BERARDI Christophe ;
M. BOUVIER Georges ;
M. BUET Marc ;
Mme CAMINET Régine donne pouvoir à Mme VICTOR ;
Mme COMET Claude donne pouvoir à M. BIJOT ;
M. FOGNINI Jean-Marc donne pouvoir à M. VINCENT ;
M. GIRAUD GUIGUES Bernard ;
Mme GODET Pauline ;
M. GUERIN Cyrille donne pouvoir à Mme TREILLÉ ;
M. GUILLET David ;
Mme GUILLON Pascale ;
Mme LAPIETRA Danielle donne pouvoir à M. CHARVET ;
Mme LE CERF Céline ;
Mme LONGE Anne Laure donne pouvoir à M. FELCI ;
Mme MASNADA Liliane ;
M. PHILIPPE Alain ;
M. QUINARD Julien donne pouvoir à M. PETIT ;
M. RODRIGUEZ Philippe donne pouvoir à Mme BIONDA ;
M. ROPELE Jean-Pierre ;
Mme SILLAUME Dominique.

Le Président ouvre la séance à 18h.30, accueille l'assistance et remercie la commune de Belley de recevoir une nouvelle fois le Conseil communautaire.

Après appel des conseillers et constat du quorum, Monsieur BOLON est désigné secrétaire de séance.

Le Président demande à l'assemblée d'accueillir de M. Philippe ESTIEU, nouvellement recruté par la CCBS pour assurer les fonctions de directeur du pôle Développement et Aménagement du territoire.

0.- Approbation du compte-rendu de la séance du 31 janvier 2019.

M. TURELLO souhaite revenir sur les attributions de compensations car il pense, au regard des fluctuations des allocations compensatrices entre 2018 et 2022 pour certaines communes, qu'il y a des anomalies.

M. VUILLEROD explique que ces modifications peuvent concerner Artemare, Belley et Culoz qui reçoivent une AC durant 5 ans pour la mise en sécurité et en accessibilité des gymnases, considérant que les gymnases sont fréquentés à l'échelle du territoire.

M. LAHUERTA souhaite revenir sur l'approbation de l'aire de grands passages et notamment sur la possibilité de la réaliser par tranche. Pour lui, il devait être acté dans le compte-rendu que le bureau allait s'engager à travailler cette proposition. M. VUILLEROD conteste cette affirmation et rappelle que la délibération annonce la capacité réglementaire et que le Préfet n'attribuera pas de subvention si l'aire n'est pas conforme à la réglementation.

M. GAMBERINI revient sur le lieu et se dit contre l'implantation choisie, citant l'urbaniste en charge de l'élaboration du PLU qui a noté que le site est classé en zone naturelle de loisirs.

Le Conseil communautaire n'émet pas observations sur le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2019.

ADMINISTRATION GENERALE – RAPPORTEUR R. VUILLEROD

01.- Information sur les décisions du Président entre le 31 janvier 2019 et le 27 février 2019.

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties par délibération n°D-2016-75 du 26 mai 2016, M. le Président informe le Conseil communautaire des décisions suivantes :

Numéro de marché	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant en € HT
	04/02/2019	Marché complémentaire au marché d'étude SIL pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de la mise en place de signalisation : Signalisation d'Information Locale (SIL) et signalisation interne de zones d'activités	DDSR 25480 Pirey	19 000 €
	12/02/2019	Avenant n°1 au marché de travaux pour l'extension, la rénovation et la sécurisation des trois déchetteries – lot n°1 terrassement, maçonnerie, VRD Objet de l'avenant : portails, murs en gabion, reprise du raccordement électrique, augmentation du linéaire de tranchée, modification des hauts de quai à Culoz et Virieu	FONTAINE TP 01300 Belley	Plus-value de 36 647,34 € (+7.4%) Nouveau montant marché : 526 647,34 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RAPPORTEUR P. ROUX

02.- Animation des Mesures Agro-environnementales et climatiques du Massif du Bugey 2019.

Suite à la délibération du conseil communautaire D-2016-168 en date du 14 décembre 2017, la communauté de communes Bugey Sud est devenue opérateur pour le PAEC Massif du Bugey au 01/01/2017. Ceci implique la coordination d'une animation pour la mise en place des MAEC versées aux agriculteurs. L'action autour du PAEC Massif du Bugey pour l'année 2019 sera basée sur la reconduction des actions présentées en 2018, notamment :

- Pilotage-gouvernance et suivi du PAEC par la CC Bugey Sud,
- Actions de suivi des agriculteurs ayant contractualisé en 2015 et 2016,
- Accompagnement collectif des agriculteurs sur des actions complémentaires dédiées à l'amélioration de leur pratique.

Le budget d'animation 2019 s'élève à 20 523 €. Une demande de subvention FEADER a été déposée pour un montant de 10 261,50 € (50%). Les 10 261,50 € restants, seront répartis entre 5 collectivités partenaires selon un prorata défini par l'avenant à la convention de partenariat en date du 1^{er} janvier 2017.

Acteurs	Actions	Quantités	Montants	Livrables attendus
Conservatoire d'espaces naturelles Rhône-Alpes	2. visites techniques (2) et actions collectives (13)	11,5 jours d'animation	6 435 €	2 jours de formation sur la gestion des pâturages 1 journée visite échanges autre territoire
	Pilotage projet (11)	3 jours (2 cotech)	1 500 €	
Chambre d'agriculture de l'Ain	Actions collectives (13)	75,5 heures d'animation	3 364 €	Accompagnement agriculteurs cahier de suivi. CR de visite
	Pilotage projet (11)	3 jours (2 cotech)		
Centre de développement de l'agroécologie	Actions collectives (13)	75,5 heures	3320 €	Accompagnement agriculteurs cahier de suivi CR de visite
		3 jours (2 cotech)		
Communautés de communes Bugey Sud	Gestion du dossier chef de file (15) et pilotage projet (11)	205 heures	5904 €	Gestion demande de subvention FEADER et coordination partenaires
Total			20 523 €	

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de poursuivre une animation spécifique au PAEC Massif du Bugey en 2019, accepte le budget et autorise M. le président à déposer une demande de financement sur la mesure 7.63P du Plan de Développement Rural 2014-2020 pour des crédits d'Etat et des fonds européens du FEADER.

Dépenses		Recettes		
Pilotage et animation	20 523 €	FEADER mesure 7.63P	10 261,50 €	50%
		CC Bugey Sud	5 233,37 €	50%
		Haut Bugey Agglomération	2 565,36 €	
		CC Plaine de l'Ain	1 231,38 €	
		CC Pays Bellegardien	718,31 €	
		CC Usse et Rhône	513,08 €	
TOTAL	20 523 €	TOTAL	20 523 €	

ECONOMIE TOURISTIQUE ET CULTURE – RAPPORTEUR A. SAUREL

03.- Aménagement de la cascade de Glandieu – Phase 1 : sécurisation et plateforme pour l'accueil de visiteurs.

M. SAUREL expose que le projet de sécurisation du site de la cascade de Glandieu avec l'aménagement d'une plateforme d'observation est nécessaire suite aux comportements à risque et aux incivilités maintes fois constatés durant l'été 2018. Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable de la commission tourisme /culture du 14/02/2019.

M. RIERA relève une erreur dans le pourcentage d'aide du FNADT.

L'assemblée délibérante valide le plan de financement corrigé et autorise le Président à déposer les demandes de subvention.

Dépenses € TTC		Recettes € TTC	
Travaux	86 400,00 €	Contrat de ruralité (DETR ou DSIL) - 30 %	21 600,00 €
		FNADT (Massif du Jura) - 15 %	10 800,00 €
		Conseil départemental de l'Ain - Plan nature - 30 %	21 600,00 €
		CCBS - autofinancement	18 226,94 €
		FCTVA	14 173,06 €
TOTAL	86 400,00 €	TOTAL	86 400,00 €

04.- Aménagement de sentiers pédestres – secteur Valromey / Haut-Valromey.

La communauté de communes Bugey Sud procède au réaménagement des sentiers pédestres par la mise à jour de la signalétique. Suite à l'intégration de la communauté de communes du Valromey en 2017, un travail de recensement et de sélection des sentiers pédestres existants a été réalisé, en partenariat avec le comité départemental de randonnée pédestre et le club Valromey Rando, avec la définition de plans signalétiques.

M. SERPOL relève 2 erreurs de dénomination.

M. CUEILLE demande à quelle date les sentiers de la partie sud de la CCBS seront aménagés. M. SAUREL répond que les travaux validés par le conseil communautaires sont en cours.

M. DESCHAMPS se dit surpris par le montant de plus de 61 000€ pour la signalétique dans le plan de financement. M. SAUREL précise que ce montant fait suite à un inventaire des besoins et complète que la réalisation pourra se faire sur 2 ans

Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de procéder au réaménagement des circuits pédestres présentés, répondant pleinement dans la stratégie de diversification des activités (offre 4 saisons). Il approuve le plan de financement prévisionnel et autorise le Président à solliciter les aides financières.

Dépenses prévisionnelles € TTC		Recettes prévisionnelles € TTC	
Passerelle sur l'Yon	19 518 €	Contrat Ruralité (FSIL / DETR)	21 186 €
Passerelle Hergues	3 391 €	FNADT Massif du Jura	14 124 €
Signalétique Haut-Valromey / Retord et GRP	61 834 €	CD01 - Plan nature	21 186 €
		FCTVA	13 901 €
		CCBS	14 346 €
TOTAL	84 743 €	TOTAL	84 743 €

Arrivée de Mme THEVENOT à 19h30

05.- Demande de modification du siège de la base fédérale FFCT Belley-Bugey.

Le siège de la base fédérale FFCT Belley-Bugey se situait depuis plusieurs années à la Maison St-Anthelme à Belley, or cet établissement est désormais fermé ce qui engendre un inconvénient majeur pour la CCBS qui a choisi le vélo comme stratégie touristique. Suite à la proposition de la commission et à la vérification des conditions d'accueil du siège à l'office de tourisme au 34 grande rue à Belley, l'assemblée délibérante, approuve le transfert de la base fédérale FFCT Belley-Bugey à l'Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier.

POPULATION, QUALITE DE VIE, CITOYENNETE, MOBILITES - RAPPORTEURS F. MARTINAT – M. ABRY

06.- Demande de subvention – Projet de service de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique.

Afin de favoriser le recours au vélo pour les déplacements du quotidien inférieurs à 5 kilomètres et répondre ainsi aux objectifs du plan national vélo, il est proposé à l'assemblée d'acquérir un parc de 35 vélos à assistance électrique (VAE), pour de la location longue durée. L'objectif étant que le recours au vélo devienne une habitude le temps de la location, pour que l'utilisateur délaisse sa voiture individuelle pour un mode de transport plus propre et qu'il passe ensuite à l'achat. Ce service pourrait s'adresser aux particuliers et aux entreprises/associations du territoire. Le retour d'expériences d'autres collectivités est très positif, y compris en milieu rural et en moyenne montagne.

Ce projet a été présenté lors de la commission cadre de vie du 22/01/2019 et au bureau du 05/02/2019.

M. CUEILLE remarque que dans le plan de financement prévisionnel manquent l'entretien et le dépannage des vélos. Il souhaite savoir par ailleurs quels sont les lieux prévus pour l'entrepôt des vélos et comment vont s'organiser les locations.

Mme MARTINAT précise que cela n'a pas été, pour l'instant, travaillé et que la proposition qui est faite à l'assemblée, ce soir, est de s'inscrire dans le projet et demander des subventions. Mme la vice-Présidente confirme être bien consciente du travail qui reste à engager pour répondre aux besoins du territoire.

M. VUILLEROD complète en pointant que la location proposée sera de longue durée et qu'un prestataire sera peut-être associé pour gérer la location. L'objectif étant de faire tester le VAE.

M. BLANC souhaite que les prestataires retenus soient des entreprises locales.

M. PETIT, au regard du prix d'achat annoncé, attire la vigilance sur la qualité des VAE pour de la location. **M. VUILLEROD** dit espérer un tarif compétitif pour l'acquisition de 35 vélos et rappelle que la location sera de la longue durée rendant l'utilisateur plus responsable sans doute du matériel.

M. CASTIN relève les très nombreuses réflexions sur le projet de VAE au sein de différentes commissions et invite à poursuivre le projet en transversalité pour mettre en commun tous les éléments travaillés.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel pour le projet de service de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique et autorise. le président à solliciter les aides financières.

Dépenses d'investissement			Recettes	
Poste de dépenses	Montant en € HT	Montant en € TTC	Source et Libellé	Montant en €
Achat d'un Parc de Vélos à Assistance Electriques pour la mise en place d'un service de	63 000 €	75 600 €	Etat - Contrat de Ruralité (DSIL ou DETR)	18 900 €
			Région Auvergne-Rhône-Alpes - Contrat Ambition Région	17 640 €
			ADEME - Appel à Projet Vélo	13 860 €

location longue durée			et territoires	
			FCTVA	12 401 €
			Fonds propres	12 799 €
TOTAL	63 000 €	75 600 €	TOTAL	75 600 €

07.- Projet de convention avec l'Accueil de Jour « Bon Repos » à Belley pour l'utilisation du service de TAD Porte à Porte.

Depuis plusieurs années, le service de transport à la demande porte-à-porte mis en place par la communauté de communes Bugey Sud est largement utilisé par les bénéficiaires de l'accueil de jour « Bon Repos » à Belley du lundi au vendredi. En effet, selon un dernier bilan, la desserte de l'accueil de jour représente environ un tiers des trajets (en moyenne 6 personnes par jour) et 40% des kilomètres parcourus mensuellement (en moyenne plus de 2000 km par mois), mais ne supporte que 5% de la charge financière. De plus, 2 véhicules sur 3 sont mobilisés aux heures de pointe du lundi au vendredi pour assurer la desserte de l'établissement. Enfin, le paiement via des tickets n'est pas adapté compte tenu de la gestion complexe à la fois pour l'établissement et le régisseur. En accord avec l'accueil de jour, il est proposé une convention définissant les modalités d'organisation de ce transport spécifique.

M. GERIN rappelle que ce problème a été soulevé il y a 2 ans et qu'en qualité de Président de la commission, il n'était pas favorable à la mise en place d'une convention craignant une discrimination des personnes fréquentant l'accueil de jour. **M. GERIN** relève que, sauf erreur de sa part, la commission n'a pas validé la convention présentée. **M. GERIN** conclut en déclarant ne pas être opposé au principe de la convention mais souhaite que l'accueil de jour ne répercute pas le coût sur les personnes transportées évitant ainsi une discrimination par rapport aux autres bénéficiaires du service. **Mme MARTINAT** répond qu'elle se montrera vigilante.

L'assemblée délibérante, par 67 voix et 1 abstention valide le projet de convention et les modalités de facturation :

- Avant toute prise en charge, l'accueil de jour « Bon Repos » doit au préalable inscrire les personnes accueillies dans leur établissement auprès de la communauté de communes Bugey Sud comme tout usager ;
- Une fois l'inscription validée, l'accueil de jour réserve à l'avance les courses pour les personnes accueillies dans son établissement auprès du transporteur selon un planning hebdomadaire ;
- En fonction des tournées du prestataire et pour une optimisation des courses, les horaires d'arrivée et de départ à l'accueil de jour Bon Repos et/ou au domicile peuvent varier. Dans ce cas, le transporteur préviendra la personne bénéficiaire par l'intermédiaire de sa famille ou son aidant ;
- En cas de changement, l'accueil de jour doit prévenir au plus tôt le transporteur. En cas d'annulation moins de 24h avant, le prix du transport sera tout de même dû ;
- Contrairement aux usagers individuels, les personnes accueillies par l'accueil de jour n'ont pas besoin d'être munies d'un titre de transport ;
- La tarification pour la desserte de l'accueil de jour est fixée selon le principe suivant :
 - 0.60 € (HT) par km en charge réellement effectués,
- Les prestations de transport à la demande des personnes accueillies par l'accueil de jour seront encaissées hors régie par l'émission de titres mensuels à l'encontre de l'organisme qui les prendra en charge, d'après le récapitulatif fourni par le transporteur.

08.- Ajustement du plan de financement pour la réalisation d'une aire de grand passage sur le territoire de Bugey Sud.

Par délibération en date du 31 janvier 2019, le site de Magnieu a été retenu pour réaliser l'aménagement d'une aire d'accueil de grand passage. Afin d'intégrer le coût du terrain, il est proposé de modifier le plan de financement prévisionnel.

M. TURELLO se dit surpris que la CCBS se lance dans l'achat du terrain alors que ce terrain n'est pas apte à recevoir une aire de grand passage. Pour **M. le Maire** de Magnieu, il aurait fallu attendre la finalisation du PLU.

Mme CHARMONT-MUNET rappelle que sur le plan légal, pour l'installation d'une aire de grand passage, le Préfet a la main pour définir le classement du terrain quel que soit le classement des terrains au PLU.

M. PETIT demande s'il y a eu une estimation par le service des Domaines. **M. VUILLEROD** donne lecture du courrier de la CNR faisant référence à une estimation dudit service et précise que la CNR consentira uniquement une vente et non pas une AOTDC.

M. TURELLO rapporte certains dires qui doutent que le Préfet prenne une décision contre la volonté d'une commune.

M. CUEILLE entend que le site est en zone inondable et se demande si le montant des travaux en tient compte. **M. VUILLEROD** précise que la zone serait submersible en cas de rupture du barrage de Génissiat.

Il est répondu à **Mme. THEVENOT** que le futur centre aquatique se trouvera à 1km environ du site retenu.

M. LAHUERTA demande si la CCBS possède une esquisse du projet et souligne que les conseillers communautaires ont besoin pour un projet de cette importance de le visualiser. **M. VUILLEROD** répond qu'il y a un comité de pilotage qui travaille le projet qui fera l'objet d'une présentation au conseil communautaire

Le conseil communautaire, par 62 voix, 2 contre et 4 abstentions, adopte le plan de financement prévisionnel modifié :

Dépenses			
Poste de dépenses	Montant en € TTC	Source et Libellé	Montant en € TTC
Acquisition de terrains	80 000 €		
Travaux	540 000 €	Etat – FSIL Contrat de ruralité	125 000 €
Maîtrise d'œuvre, études et divers	54 000 €	FCTVA	89 100 €
		Fonds propres	459 900 €
Total TTC	674 000 €	Total	674 000 €

09.- Modification des tarifs des aires d'accueil des Gens du voyage.

Dans le cadre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Brégnier Cordon et de Belley-Billignin, il est proposé de modifier le règlement pour une mise en cohérence des aires du territoire et également avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

M. BLANC relève dans le règlement l'interdiction de brûlage de divers matériaux et rappelle l'existence d'un arrêté préfectoral interdisant tout brûlage extérieur. Il demande que la rédaction soit modifiée en référence à cet arrêté.

M. TREILLE pense que la durée limitée à 3 mois va poser des problèmes aux familles en cours de sédentarisation

Le conseil communautaire à l'unanimité, approuve le projet de règlement intérieur de l'aire d'accueil de Brégnier Cordon afin de le mettre en cohérence avec l'aire de Belley-Billignin et décide de fixer le tarif des aires d'accueil est de 3 € par jour et par emplacement.

10.- Territorialisation du Service conseil aux habitants et projet de Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique. (Rapporteur M. ABRY).

M. ABRY rappelle l'obligation pour les EPCI de mettre en place un service de conseils aux habitants de son territoire dans le cadre du PCAET. Ce service peut être décliné en 2 actions :

Une mission info-énergie pour les projets de construction et la mobilité et une plateforme territoriale de rénovation énergétique pour un accompagnement des particuliers et les professionnels (campagne de mesures, diagnostic, propositions pour réduire la facture énergétique, assistance à la recherche de financement pour effectuer les travaux). L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC01) est un outil d'ingénierie territoriale mutualisé par les collectivités qui peut assurer l'information dans département de l'Ain. Il est donc proposé de conventionner avec l'Agence. M. ABRY rappelle qu'une Marche pour le climat est prévue le 16 mars prochain à Bourg en Bresse et donne l'information de la tenue d'un COFIL et COTECH le 13 mars à 10h00 à l'Actipôle.

Mme TREILLE souhaite connaître la différence entre conseil de 1^{er} niveau et conseil approfondi ainsi que le montant de la participation demandée au particulier. M. le Vice-Président, après avoir rappelé que le conseil de 1^{er} niveau donne des renseignements de base, précise que la participation modeste de 150€ est indispensable pour responsabiliser et engager le demandeur.

M. ABRY répond à **M. GAMBERINI** que cet accompagnement concerne les particuliers, le SIEA étant l'interlocuteur des collectivités.

M. ANDRE-MASSE pense que le principe d'une participation permet de filtrer les demandes mais suggère de prendre en compte le revenu fiscal pour ne pas défavoriser les ménages les plus modestes qui sont souvent dans des logements mal isolés. M. ABRY confirme que la précarité énergétique touche un % de foyers de plus en plus élevé dans le territoire de la CCBS, cependant ces familles sont très souvent en location. Néanmoins, il faudra trouver avec ALEC 01 une réponse au cas par cas sachant que les aides aux travaux sont plus importantes pour les faibles revenus.

Sortie de M. BLANC à 20h05

M. TURELLO note la campagne actuelle d'isolation à 1€. Pour M. ABRY, il s'agit de l'arnaque. Nous devons être responsables et mettre en place des actions assurées par des professionnels agréés.

Mme TREILLE souhaite connaître l'information qui sera donnée au public pour éviter ces abus. Des réunions grand public seront organisées sur le territoire répond M. ABRY qui pense que les artisans participeront également à cette mission.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de conventionner avec l'ALEC 01 pour l'animation du service INFO ENERGIE et la construction de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique du logement privé, dont le coût pour la CC Bugey Sud est estimé à 44 614 €. Le dépôt de demande de subventions est par ailleurs autorisé auprès de de la Région Aura, de l'Ademe portant le reste à la charge de la collectivité à **24 735 €**, soit 0.75 € par habitant.

VOIRIE – RAPPORTEUR M. ABRY

11.- Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Belley pour les travaux d'aménagement du carrefour d'accès au futur hôpital de Belley.

La CCBS et la commune de Belley se sont engagées dans un projet d'aménagement du carrefour d'accès au futur hôpital de Belley. Cette opération pouvant difficilement être scindée pour des contraintes techniques et afin de simplifier les démarches, il est proposé que la CCBS assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération

Retour de M. BLANC à 20h20.

M. PUTHOT demande une explication concernant la prise en charge des espaces verts. M. ABRY rappelle la règle mise en place pour permettre le financement d'une partie des espaces verts par la CCBS.

M. P. BERTHET souhaite rappeler la contribution de ville de Belley par l'apport gratuit du terrain pour l'aménagement du carrefour destiné à l'hôpital communautaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes et la commune de Belley pour le projet d'aménagement du carrefour d'accès au futur hôpital de Belley.

Nature des aménagements	Belley	CCBS	Montant total
Préparation et phasage de l'opération		22 500.00 € HT	22 500.00 € HT

Terrassements et démolitions de surface		55 200.00 € HT	55 200.00 € HT
Réseau d'éclairage public	32 500.00 € HT		32 500.00 € HT
Réseau d'eaux pluviales		26 750.00 € HT	26 750.00 € HT
Aménagement du carrefour		218 150.00 € HT	218 150.00 € HT
Travaux de finition		21 300.00 € HT	21 300.00 € HT
Plans de récolement		2 500.00 € HT	2 500.00 € HT
Total travaux HT	32 500.00 € HT	346 400.00 € HT	378 900.00 € HT
Total travaux TTC	39 000.00 € TTC	415 680.00 € TTC	454 680.00 € TTC

12.- Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Valromey-sur-Séran pour les travaux d'aménagement de la traversée de Vogland.

la CCBS et la commune de Valromey-sur-Séran se sont engagées dans un projet d'aménagement de la voie communale dite "rue de Vogland" dans la traversée du hameau de Vogland. L'aménagement de la voirie, la création des grilles d'eaux pluviales et leurs raccordements au collecteur incombent à la CCBS. Le collecteur d'eaux pluviales et le raccordement des chéneaux sont à la charge de la commune. Cette opération pouvant difficilement être scindée pour des contraintes techniques et afin de simplifier les démarches, il est convenu que la CCBS assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

M. TURELLO s'étonne que pour l'installation des TRIMAX à Magnieu, les travaux de réseau d'eaux pluviales ont été financés par la commune. Le vice-Président à la voirie répond que la question de la répartition entre commune et EPCI a été tranchée avec l'aide du cabinet juridique PETIT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes et la commune de Valromey-sur-Séran.

Nature des aménagements	Valromey-sur-Séran	CCBS	Montant total
Préparation de chantier	4 405.00 € HT	8 280.00 € HT	12 685.00 € HT
Eaux pluviales – Réseau principal	53 482.25 € HT		53 482.25 € HT
Eaux pluviales – Collecte des descentes EP	2 426.00 € HT		2 426.00 € HT
Reprise du drain	1 389.15 € HT		1 389.15 € HT
Terrassements de chaussée		10 970.00 € HT	10 970.00 € HT
Voirie		39 241.40 € HT	39 241.40 € HT
Eaux pluviales – Collecte des eaux de voirie		10 260.75 € HT	10 260.75 € HT
Renforcement de structure		16 575.00 € HT	16 575.00 € HT
Espaces verts		2 712.00 € HT	2 712.00 € HT
Total travaux HT	61 702.40 € HT	88 039.15 € HT	149 741.55 € HT
Total travaux TTC	74 042.88 € TTC	105 646.98 € TTC	179 689.86 € TTC

ENVIRONNEMENT – RAPPORTEUR X. VINCENT

13.- Renouvellement de la convention pour l'accès de la déchetterie de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain située à Lhuis aux habitants et professionnels de la Commune de Groslée-Saint-Benoît.

Les habitants et professionnels de la commune de Groslée-Saint-Benoît ont accès à la déchetterie de Lhuis grâce à une convention signée avec la CCPA et il y a lieu de la renouveler avec les modalités suivantes : L'accès à la déchetterie se fera après

enregistrement des véhicules auprès de la CCPA (par internet ou sous forme papier). Il est gratuit pour les habitants et payant pour les professionnels. Le montant facturé à la CCBS est forfaitaire à 30 € par habitant et par an.

Pour répondre à la demande de **M. PLANTIN**, **M. VINCENT** confirme que la recette provenant de la revente des matériaux n'est pas prise en compte dans la coût facturé à la CCBS.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'accès des habitants et des professionnels de la commune de Groslée-Saint-Benoît à la déchetterie de Lhuis gérée par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

Il indique que la convention signée avec la CCPA est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

14.- Acquisitions foncières liées aux travaux de réhabilitation environnementale et hydraulique des rivières du Laval et du Sauget à Talissieu.

Dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale et hydraulique des rivières du Laval et du Sauget à Talissieu, des propriétaires ont donné leur accord permettant des acquisitions foncières de la part de la collectivité publique, dans le cadre de la compensation foncière agricole nécessaire pour mener à bien ce projet. Afin de finaliser les dernières démarches foncières, en accord avec l'exploitant agricole concerné, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve l'acquisition pour la somme totale de 3 132 € des parcelles (portion de la parcelle D 109 et portion de la parcelle D 110) où coule désormais le nouveau lit du Laval sur la commune de Talissieu ainsi que la cession à 1 euro aux consorts MEAUDRE, pour raisons d'intérêt général lié au chantier réalisé, des parcelles CCBS suivantes cadastrées sur la commune de Talissieu : E 281, E 282, E 410.

15.- Appel à projets 2019 Fondation Caisse d'Epargne Rhône-Alpes « Préservons la ressource en eau ».

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le dépôt des dossiers de candidature pour répondre à l'appel à projets 2019 de la Fondation Caisse d'Epargne Rhône-Alpes «Préservons la ressource en eau» et ainsi apporter un financement complémentaire à la réhabilitation environnementale et hydraulique du Sérans et des Rousses sur les communes de Béon et Ceyzérieu ainsi qu'à la réhabilitation environnementale par gestion de l'ancienne décharge située dans les gorges du Laval à Chavornay (commune d'Arvière en Valromey).

QUESTIONS DIVERSES.

M. JM BERTHET souhaite savoir si la CCBS se positionne avec la ville de Belley sur le devenir de la maison St-Anthelme et maintenir cet équipement d'hébergement qui va faire défaut à l'accueil des sportifs notamment dans le cadre des stages à Belley. **M. VUILLEROD** partage le constat mais relève que le propriétaire qui est le diocèse ne sait pas ce qu'il veut faire de ce bien. **M. P. BERTHET** expose avoir été reçu par les représentants de l'évêché et avoir fait des propositions. **M. le Maire** de Belley dit être en attente des propositions du propriétaire pour poursuivre la réflexion et mener éventuellement un projet avec la CCBS. **M. VUILLEROD** complète, précisant que si le diocèse accepte la proposition de remettre à l'euro symbolique ou par bail emphytéotique le bien à la collectivité, la CCBS regardera de près le dossier.

M. ANDRE-MASSE fait part au conseil de la situation préoccupante des arrêts de trains en gare de Culoz et plus précisément d'un train au départ de Lyon à 21h08 à destination d'Annecy. En effet ce train est détourné par St-André Le Gaz et cette situation pourrait s'étendre à d'autres trains reliant Lyon à Annecy impactant 3 arrêts journaliers à Culoz. **M. le Maire** demande une action forte. **M. VUILLEROD** propose qu'une motion soit prise pour alerter la Région puis transférée aux conseils municipaux. **M. GERIN** suggère d'associer l'association des usagers qui a œuvré l'année dernière. **M. SERPOL** souhaite que soit ajouté à la motion le problème des horaires d'ouverture du guichet de la gare de Culoz. **M. CUEILLE** suggère d'associer les gares de Virieu le Grand et Tenay – Hauteville.

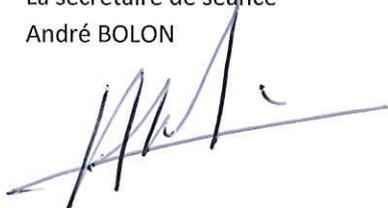
M. MARTIN-BARBAZ interpelle l'assemblée sur le problème rencontré par la maison d'Izieu qui accueille des groupes au mémorial, groupes qui étaient hébergés à la Maison des Isles du Rhône de Brégnier-Cordon. Or la MDIR est désormais fermée. **M. le Maire** d'Izieu

souhaite savoir ce qui est engagé avec la commune de Brégnier-Cordon pour faire fonctionner cette structure d'hébergement. M. SAUREL, vice-Président en charge de la compétence tourisme dit avoir tiré à plusieurs reprises l'attention de l'assemblée sur la situation de la Maison des Isles de Brégnier-Cordon. Un chèque expertise régional a fait l'état des lieux relevant les problèmes de mise aux normes et du coût pour y remédier. La structure appartient à la commune et la CCBS ne connaît pas les souhaits de la commune. La problématique rejoint celle de la maison St-Anthelme et de l'hôtel Michallet d'Artemare privant le territoire d'hébergements collectifs utilisés par La Maison d'Izieu, par la base d'Aviron, par le Tour du Valromey... Il faudra trouver une solution qui demandera une énorme mise de fond. M. MARTIN BARBAZ précise que la MDIR n'a pas fermée pour une mise aux normes mais en raison d'un déficit d'exploitation. Pour M. SAUREL, il est important pour ce secteur sud au fort potentiel de trouver une solution.

M. VUILLEROD rappelle avant de conclure le travail engagé depuis 2018 au regard du contexte historique des réformes qui s'imposent aux collectivités conduisant à une raréfaction des ressources. Le pacte fiscal et financier du bloc communal, actionné seulement par 10% des collectivités, apparaît être une opportunité qui va permettre aux communes et à la CCBS de travailler ensemble pour s'adapter et maintenir les services publics sur le territoire. Le pacte est un outil simple à actionner pour des résultats possibles dès 2019, résultats qui seront redistribués. M. VUILLEROD dit assumer les éventuelles maladresses dans la méthode et redit sa conviction de l'intérêt pour le territoire. Le Président précise qu'un projet de délibération sera notifié aux communes. Pour M. VUILLEROD, les travaux actuels de préparation du DOB confirme que le territoire ne pourra pas faire l'impasse dès cette année 2019 de travailler sur l'avenir du bloc communal. Le Président conclut en rappelant qu'il reste à la disposition des maires et délégués communautaires s'ils souhaitent des renseignements complémentaires sur le pacte fiscal et financier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

La secrétaire de séance
André BOLON



Le Président
René VUILLEROD

